

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE
SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE
SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° 017 /D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 DU 14 AVR 2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION
N°01/DC/MINJEC/CIPM/2025 DU 19 MARS 2025 EN VUE DE L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES BATIMENTS
DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0001395/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis de demande de cotation N°01/DC/MINJEC/CIPM/2025 du 19 Mars 2025 en vue de l'entretien ordinaire des bâtiments des Services Centraux du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

DECIDE :

Article 1^{er} L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation sus visée :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE ADRESSE	MONTANT TTC (EN FCFA)	DELAI D'EXECUTION	OBSERVATIONS
SATIS SARL B.P. :13 47 YDE. Tél :697 28 35 72/679 91 15 66	25 951 185	Neuf (09) mois	Retenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 14 AVR 2025

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINJEC
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

